

Communiqué de presse

Date :
16 août 2023

Embargo :

Contact :
Vinzenz Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch

La FINMA, la CONSOB et la Banca d'Italia signent un accord de coopération

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a signé un accord de coopération avec l'autorité de surveillance italienne CONSOB et la Banque nationale italienne, la Banca d'Italia. Les autorités intensifient ainsi leur coopération dans le cadre de leurs mandats de surveillance dans le domaine des marchés financiers. Cela crée une sécurité juridique pour les établissements financiers, notamment en ce qui concerne leur accès au marché italien.

La FINMA a conclu un accord de coopération avec l'autorité de surveillance italienne, la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB), et la Banque nationale italienne, la Banca d'Italia. Cet accord établit un cadre formalisé pour la coopération et l'échange d'informations entre les trois autorités en ce qui concerne la surveillance des établissements financiers. Bien qu'il ne soit pas juridiquement contraignant, cet accord favorise une coopération efficace dans les activités de surveillance des autorités.

Urban Angehrn, directeur de la FINMA, a déclaré à ce sujet : « Grâce à cet accord, les autorités concernées pourront assurer leurs activités de surveillance de manière encore plus efficace par-delà les frontières. Cela renforce la sécurité juridique pour les établissements assujettis opérant en Italie et en Suisse. »